

STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DU RUIJ

Le RUIJ s'inscrit dans la mission universitaire de chacun des instituts. Il regroupe des participants issus tant des établissements partenaires (CJ et CSSS) que des milieux universitaires ou d'autres milieux de pratiques ou d'enseignement intéressés par ce réseau. Donc, la structure de fonctionnement est sous le leadership des instituts universitaires jeunesse mais prévoit également que le membership ait voix au chapitre dans l'évolution et le fonctionnement de ce réseau.

La structure de fonctionnement proposée comporte trois niveaux pour assurer la gouvernance de ce réseau : comité d'orientation, comité de coordination et coordonnateurs.

1. Le comité d'orientation

Le comité d'orientation est composé de représentants du membership du RUIJ : 2 directeurs généraux de CJ, 3 représentants des CJ (DPJ, DSP et clientèle) désignés par l'ACJQ, 2 représentants de l'ACJQ, 2 représentants du MSSS, 2 directeurs scientifiques des instituts universitaires et les deux directeurs des services professionnels des CJ universitaires. Le comité d'orientation est coprésidé par les directeurs généraux des centres jeunesse universitaires. La représentation des CSSS au comité d'orientation sera déterminée suite aux discussions avec le ou les représentants de l'AQESSS. Le mandat des membres de ce comité est de trois ans, renouvelable sauf en ce qui a trait aux membres statutaires. La représentation de toutes les régions du Québec est recherchée dans la composition de ce comité. Les chargés de projet du RUIJ sont des invités permanents du comité d'orientation.

Le mandat du comité d'orientation est d'adopter les orientations stratégiques du RUIJ, d'approuver le plan de travail annuel, d'approuver le budget annuel, d'approuver les recommandations d'allocations de ressources financières faites par les jurys des concours, d'approuver le rapport annuel du RUIJ et de le transmettre aux autorités concernées, de s'assurer de la satisfaction des membres du RUIJ et du bon fonctionnement de ce réseau. Le comité d'orientation peut également mettre sur pied des comités permanents ou ad hoc pour assurer la bonne marche du RUIJ.

Le comité d'orientation est la transformation de l'actuel comité de pilotage. Avec le temps et selon l'évolution du RUIJ, d'autres participants pourront s'ajouter à la composition du comité d'orientation.

2. Le comité de coordination

Le comité de coordination est composé des DSP et des directeurs scientifiques des deux établissements universitaires, Montréal et Québec, auxquels se joignent les deux coordonnateurs du RUIJ. Participent également à ce comité, un représentant de l'ACJQ et un représentant de l'AQESSS (à convenir). Le comité de coordination est piloté par les directeurs des services professionnels.

Le mandat du comité de coordination est de proposer et par la suite mettre en œuvre les orientations stratégiques adoptées par le comité d'orientation, de préparer le budget annuel et d'en assurer le suivi, d'assurer le suivi de l'actualisation du plan d'action annuel du RUIJ, d'assurer le lien avec la gouvernance des deux établissements universitaires, de transmettre le rapport annuel du RUIJ au comité d'orientation pour approbation. Le comité de coordination pourra également mettre sur pied des groupes de travail ad hoc pour assurer la bonne marche du RUIJ.

3. Les chargés de projet du RUIJ

À même le budget alloué au RUIJ, deux coordonnateurs sont embauchés par les instituts universitaires. Ils sont localisés l'un au CJ de Montréal et l'autre, au CJ de Québec. Leur mandat est de mettre en œuvre les plans d'action du comité de coordination, d'assurer le bon fonctionnement des différents projets à mener dans le cadre du RUIJ et d'en assurer l'intendance. Leurs fonctions pourraient être les suivantes : animation de groupes de travail, promotion du RUIJ et de ses réalisations, gestion des projets du RUIJ, vulgarisateur, soutien aux membres du réseau dans la préparation de projets, liaison avec la communauté scientifique, organisation d'évènements, soutien à la mise en œuvre du plan de communication, préparation du rapport annuel du RUIJ, et autre reddition de comptes aux instances concernées, secrétariat du comité d'orientation.

La supervision des deux chargés de projet est assurée par les DSP de chaque établissement universitaire.